

# VIVRE A



Janvier 1994

Photo : Alain PORTE

# MOUTHIERS-SUR-BOËME

## Le mot du Maire

**D**epuis Mars 1983, soit il y a 11 ans, j'assure la responsabilité de la conduite de notre belle commune.

Nous avons, ensemble, beaucoup dialogué, beaucoup travaillé, beaucoup réalisé.

Les Conseillers Municipaux, élus depuis 1983, ont assuré la représentation de toutes les composantes de la Commune et nous avons tenté d'apporter à chacun et à chacune la réponse à son problème.

Je sais que très nombreux sont ceux qui reconnaissent les progrès accomplis.

Elu Maire en 1989 avec une immense majorité, j'ai toujours considéré qu'à la seconde même de mon élection, je devenais le Maire de tous et de chacun sans aucune distinction.

Mais, comme vous le savez, je n'ai jamais voulu sacrifier mes obligations professionnelles d'enseignant.

Ces deux activités deviennent de plus en plus complexes et demandent un investissement personnel de plus en plus important.

Je ne me sens plus en mesure, je n'ai plus la force et l'énergie d'assumer, comme je le voudrais, ces deux activités.

Après de longues réflexions, en particulier avec mon regretté ami Gilles PLOQUIN, j'ai décidé de "passer la main".

Je viens de présenter ma démission de Maire et de Conseiller Municipal à Monsieur le Préfet de la Charente, pour raisons personnelles.

Il ne s'agit pas d'un événement considérable, mais tout simplement d'une possibilité prévue par la Loi.

L'événement est d'autant moins considérable que, pour la vie de la Commune et de chacun d'entre vous, la continuité sera assurée par les Conseillers Municipaux restants.

Je tiens encore une fois à rendre hommage à cette équipe variée mais solide et solidaire, compétente et forte qui a toujours su faire face avec sérénité aux coups de butoirs inévitables lorsqu'on assume des responsabilités.

Comme le prévoit la Loi, je resterai dans ma fonction jusqu'à l'élection de mon successeur.

Je continuerai donc, sans aucun changement et jusqu'à cette échéance, à remplir ma tâche, même si cela me coûte de plus en plus d'efforts.

A la seconde où je cesserai mon activité, l'une ou l'un de mes collègues conseillers prendra la relève. Il n'y aura donc aucune rupture.

Madame, Monsieur, Chers Amis, je vous remercie de votre confiance et je suis sûr que vous aurez à cœur de veiller à ce que MOUTHIERS poursuive sa marche vers le progrès dans le respect de son histoire.

Bernard GERMON

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 14 JANVIER 1994 (Résumé)

### 1 - Atelier Relais Plastil

Le Maire rappelle au C.M. (C.M. est employé pour Conseil Municipal) ses précédentes délibérations concernant la vente à une SICOMI de l'atelier relais Plastil.

### 2 - Zone d'Emploi

Le Maire présente une demande d'acquisition de terrain sur la zone d'emploi par un artisan. Le C.M. donne un avis favorable et décide de vendre aux conditions habituelles, un terrain d'environ 1 000 m<sup>2</sup> au demandeur.

### 3 - Ramassage Ordures Ménagères

Le Maire présente au C.M. la demande de la Société Charentaise de Voirie portant sur une augmentation de ses tarifs au 1<sup>er</sup> Janvier 94. Le C.M. accepte cette demande de 2,5 %.

### 4 - Questions Diverses

• **Subventions** : Le Maire informe le C.M. que la Préfecture de Région, dans le cadre du programme 5 B, a attribué à la Commune une subvention d'un montant de 325 000 F pour la création du Centre Commercial.

• **Actions de l'Association des "Amis du Pays de Mouthiers"** : Le Maire rappelle au C.M. qu'une action a été engagée à l'encontre de la Commune par l'Association des "Amis du Pays de Mouthiers" concernant une délibération en date du 3 septembre 1993.

Après en avoir délibéré, le C.M. autorise le Maire à défendre la Commune et à présenter un mémoire en défense auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

Le Maire informe également le C.M. qu'une autre action a été engagée par l'Association, concernant les nouveaux permis de construire des bâtiments commerciaux.

Le C.M. autorise également le Maire à défendre la Commune et à présenter un mémoire en défense auprès du même tribunal.

• **Serveur Télematique** : Monsieur LATHIERE expose au C.M. le projet d'installation d'un serveur télematique à l'école, accessible par minitel, destiné à la diffusion d'informations concernant les Associations, Clubs, etc...

Le C.M. décide de faire procéder à l'installation d'une ligne téléphonique recevant uniquement les appels afin de procéder à des essais.

• **Semaine Scolaire** : Le Maire informe le C.M. qu'il aura à se prononcer, dans les semaines à venir, sur l'organisation de la semaine scolaire, après consultation des Conseils d'Ecole, des parents d'élèves et des enseignants.

## HOMMAGE À GILLES PLOQUIN

Nous publions ci-dessous quelques extraits de textes qui ont été lus lors des obsèques, le 4 Janvier 94, de Gilles PLOQUIN, Maire honoraire de Mouthiers.

Papa Gilles,

Ceux et celles que tu as toujours aimés depuis plus de 10 ans et qui t'ont toujours aimé, t'attendaient encore le 11 Janvier au Burkina avec d'autres amis, mais le sort injuste et cruel en a décidé autrement.

La nouvelle de ta mort tomba à Benebnooma, à Kalwiga et à Manga comme un coup de foudre ; et comme telle, elle stupéfia, immobilisa et se répandit comme l'éclair. Cette nouvelle circula de concession en concession, de case en case et la consternation s'installa. S'il y a des personnes que cette brusque disparition doit affliger le plus, c'est bien tous mes frères burkinabé qui ont connu la "Vraie France" en ayant été reçus à Grandchamp avec toute la chaleur et la bonne humeur, j'allais dire toute la bonhomie de celui qu'on ne connaît plus que sous le nom "Papa Gilles".

Papa Gilles, tous ceux qui t'ont connu, t'ont apprécié, respecté, aimé car tu as toujours su apprécier, respecter et aimer l'autre quelle que soit son appartenance sociale, politique, raciale et religieuse. Tu as été et reste pour nous un apôtre, un réconciliateur un humaniste, une bienfaiteur au grand cœur qui savait voir, sentir, comprendre et compatir. (...)

Papa Gilles, tu nous manques et nous manqueras toujours mais ce que tu nous laisses survivra toujours et pour perpétuer ton souvenir chez nous au Burkina, l'association Benebnooma a décidé d'appeler sa maternelle : "Papa Gilles".

Donc, dors en paix avec la conscience tranquille de celui qui a tout donné à ses semblables afin qu'ils deviennent meilleurs et je terminerai par ce proverbe afri-

cain : "Quand on est vieux, on se chauffe avec le bois qu'on a ramassé dans sa jeunesse".

Koudi Koala, pour l'Easbk et Benebnooma au Burkina

Gilles

Tu es parti dans les étoiles.  
Te voici devenu étoile,  
Par cet ultime coup de cœur  
Que chacun souffre de douleur.

Dans tes multiples amitiés,  
Tu faisais l'unanimité.  
Respirons désormais les fleurs  
Que sont de tes amis les pleurs.

De ta Charente et de l'Afrique,  
Le cœur de tes amis, habites.  
Nous ne pourrons pas oublier  
Ta saveur de fraternité.

Tu es maintenant dans l'argile  
Toujours pour nous le "Papa Gilles"...

## SUPPLEMENT AU BULLETIN MUNICIPAL N° 125 - Février 1994

# VIVRE A MOUTHIERS-SUR-BOËME

**La démission de M. GERMON de son mandat de Maire et de Conseiller Municipal a été acceptée par M. le Préfet de la Charente.**

Selon la Loi, l'élection d'un nouveau Maire ne peut avoir lieu que par un Conseil Municipal au complet (19 Conseillers Municipaux pour la Commune de Mouthiers).

A ce jour, 3 démissions (y compris celle de Monsieur Germon) ont eu lieu sur les 19 Conseillers Municipaux.

**Il y a donc lieu de procéder à des élections municipales complémentaires pour élire 3 nouveaux Conseillers Municipaux, au scrutin uninominal à 2 tours.**

**Ces élections auront lieu les Dimanches 27 Février 94 et 6 Mars 94 de 8 heures à 18 heures.**

L'élection du Maire et des 5 Adjoints interviendra dans les jours qui suivront ces élections.

**Toute personne intéressée, à condition qu'elle remplisse les conditions requises par la Loi, peut être candidate au poste de Conseiller Municipal.**

**Les candidats ont à leur entière charge :**

- La confection de leurs bulletins de vote
- La confection de leur profession de foi
- L'envoi aux électeurs de ces bulletins et professions de foi.

Leurs bulletins de vote devront également être déposés en Mairie.



# Avis aux Electeurs

La liste électorale sera celle établie à la date du 16 Mars 1993, la liste de 1994 n'étant effective qu'au 1<sup>er</sup> Mars 1994, date postérieure à celle du 1<sup>er</sup> tour des élections.

## De ce fait, seules pourront voter :

- Les personnes inscrites sur la liste électorale lors des élections législatives de Mars 93.
- Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1<sup>er</sup> Mars 1975 et le 31 Décembre 1975 à condition qu'ils aient demandé leur inscription sur la liste électorale avant le 31 Décembre 1993\*,
- Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1<sup>er</sup> Janvier 1976 et le 27 Février 1976\*.

\* Pour ces deux cas, l'inscription sur un tableau rectificatif établi par la mairie, ne pourra s'effectuer qu'après démarche à engager auprès du Tribunal d'Instance d'Angoulême.

## Ces démarches sont les suivantes :

- Faire une demande écrite d'inscription sur papier libre sur la liste électorale auprès de la Mairie avant le 15 Février 94,
- Fournir les pièces suivantes :

- Photocopie de la Carte Nationale d'identité
- Extrait de naissance
- Certificat de domicile

La démarche auprès du Tribunal est effectuée par la Mairie, après que chaque intéressé ait fourni à la Mairie les pièces indiquées ci-dessus avant le 15 Février 1994.

En ce qui concerne les procurations, il y a lieu de s'adresser à la gendarmerie de BLANZAC pour les personnes résidant sur la commune, ou à la gendarmerie du lieu de résidence temporaire pour les militaires, les personnes hospitalisées, etc...



**TAXI** 7 jours/7

**A. LADEUIL - BP 11 MOUTHIERS**  
TRANSPORT MEDICAL ASSIS  
TOUTES DISTANCES

**Tél. 45 67 89 89**

**LA POSTE A LE PEP ET VOUS?**

**LA POSTE BOÈME AVANT LA POSTE**

**LA POSTE**  
BOÈME AVANT LA POSTE  
LE DIMANCHE POPULAIRE

B.P. 12  
16440 MOUTHIERS-SUR-BOÈME  
Tél. 45 67 81 39 - Fax 45 67 81 44

**NOUVEAU !!!**  
**RELAIS CREDIT MUTUEL**

**Le Magasin CALI**  
Place du Champ de Foire  
est à votre disposition pour vos retraits par chèque

**CREDIT MUTUEL** la banque à qui parler

**Tél. 45 67 10 12**

**TOUS MATERIAUX DE CONSTRUCTION**

FER - BOIS - PVC - ISOLATION  
DALLAGE CARRELAGE - COUVERTURE  
MENUISERIE PVC & BOIS - ESCALIERS  
— DEVIS GRATUIT —

**SARI RICHON-DELAUNAY**

LIVRAISON 16440 MOUTHIERS

**Tél. 45 67 85 06**

**La Boëme Fleurie**

Fleurs Naturelles, Séchées, Mariage, Plantes, Deuils, Articles Funéraires,  
Tours Compositions Florales, Livraisons à domicile.  
OUVERT : • Mardi au Samedi de 9h30 à 12h30 et 14h30 à 19h30  
26, rue de la Boëme - 16440 MOUTHIERS - Tél. 45 67 83 87

• Tous les Dimanches et Jours Fériés de 9h30 à 12h30

**CECILE FORGERON**  
**TOUTES ASSURANCES**

23, rue de la Boëme  
16440 MOUTHIERS-SUR-BOÈME

Tél. : 45 67 82 85  
Fax : 45 67 80 62

**Entreprise S. SIMÉONI**

Maçonnerie - Couverture  
Carrelage  
Neuf et Rénovation  
Plans - Devis

**Le Brisset . 16440 Mouthiers**  
**Tél. 45.67.92.26**

**Garage MANON Christian**

AGENT RENAULT

La Croix Ronde - 16440 Mouthiers sur Boëme

**T 45 67 92 02**

- Réparation toutes marques
- Prêt de véhicule pour toute intervention importante.

**Dans votre commune**

**Chaussures**

**DEDIEU**

**ACHETEZ A MOUTHIERS**  
Choix, prix et qualité

Tél. : 45 67 92 06

**3 Métamorphose**

tél. 45 67 83 69

**CONFIDURE Hommes Femmes Enfants**

Une fois par mois une ESTHETICIENNE est à votre disposition au Salon "sur rendez-vous"

**BOÎTIERIE FAINTAISIE**

Centre bourg - Place Petite Rosselle  
16440 MOUTHIERS SUR BOÈME

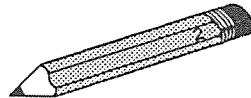
**CREATION**

SERIGRAPHIE  
PUBLICITE PAR L'OBJET  
CADEAUX D'ENTREPRISE  
PINS - IMPRIMERIE



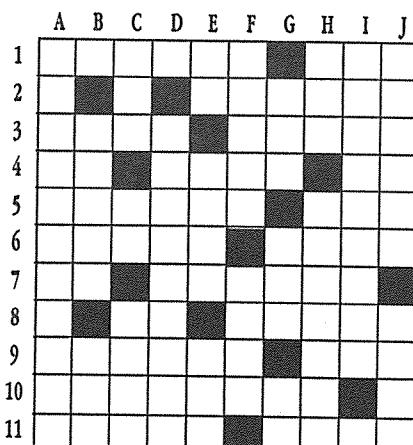
# Les Mots Croisés (Inédits) de J.P.B.

— Problème N° 18 —



## HORIZONTALEMENT :

- Part de nourriture. Prénom féminin.
- Grains microscopiques.
- Acteur américain - Identique.
- Vieille langue. Argile. Préfixe.
- Elément. Trois quarts de demi.
- Va avec Marius. Carrelet.
- Négatif. Arrose Cambrai.
- Phase lunaire. Pénibles.
- Terre antarctique. Longue période.
- A fond la caisse !
- Formulée. Abri russe.



## VERTICIALEMENT :

- A- Fanfaronnade.  
B- Lieu d'enseignement. Vieux préjudice.  
C- Suprême. 501 romains. Homme politique français, ou disparu.  
D- Données pour mettre au courant.  
E- Abréviation musicale. Solutions. Poisson rouge.  
F- Possessif. Inventa.  
G- Général malheureux. Cité des Palois. Eclaté.  
H- Courant alsacien. Evités.  
I- Marquer son territoire.  
J- Manque de pêche. Existera.

Solution dans le  
prochain numéro

## SOLUTION DU PROBLEME N° 17

HORIZONTALEMENT	VERTICIALEMENT
1- CERISE. CRU.	A- CALENDRIER.
2- EVENTRES.	B- OPERETTES.
3- LOGER. AI.	C- REGI. UP. VU.
4- EPI. GARCES.	D- IVE. STOPPER.
5- NE. SEME. VE.	E- SERGE. SELLE.
6- DRUT. INTER.	F- EN. AMI. TUEL.
7- REPOS. TARI.	G- TARENTAISE.
8- IT. PETAI.	H- CRIC. TAIN.
9- ET. PLAINE.	I- RELEVER. THE.
10- REVELES. HE.	J- US. SERINEES.
11- SURELEVES.	

## Etat Civil

### • Naissances •

• le 24 Décembre 1993  
*Kévin Boissard à "Gersac"*

• le 31 Décembre 1993  
*Chloé Dagand - "Place Petite-Rosselle"*

### • Décès •

• le 19 Décembre 1993  
*André Solas - "Foyer Résidence"*

• le 1<sup>er</sup> Janvier 1994  
*Gilles Ploguin - "Grandchamp"*

### En 1993 :

14 Naissances, 12 Mariages et 13 Décès

## CALENDRIER DES FESTIVITÉS

### FÉVRIER 1994

- J. 3 : Ciné - M.J.C. : "Jurassic Park"  
S. 5 : Coupe Populaire de Ping-pong  
D. 6 : Repas de la Chasse  
S. 12 : Bal de la St Valentin  
D. 13 : A.G. des Donneurs de Sang (Voulezac)  
S. 19 : Loto du SCM - Football

### MARS 1994

- 5/6 : 6<sup>me</sup> Boucle de la Boëme  
J. 10 : Ciné - M.J.C.  
V. 18 : Tarot du SCM - Tennis  
S. 19 : Carnaval  
S. 26 : Bal Action Jeunes

## MÉDECINS DE GARDE

### FÉVRIER 1994

- Du 5 au 7 : Dr CAFOUR Tél. : 45 61 02 69  
Du 12 au 14 : Dr CAFOUR Tél. : 45 61 02 69  
Du 19 au 21 : Dr DELAGE Tél. : 45 91 42 25  
Du 26 au 28 : Dr PELLETIER Tél. : 45 67 19 39

### MARS 1994

- Du 5 au 7 : Dr BOURRIQUEN Tél. : 45 91 42 25  
Du 12 au 14 : Dr GIRAUD Tél. : 45 67 86 82  
Du 19 au 21 : Dr CAVARD Tél. : 45 67 24 23  
Du 26 au 28 : Dr CAFOUR Tél. : 45 61 02 69

Le prochain  
bulletin

Il paraîtra début Mars. Les articles et annonces des associations et particuliers devront être déposés à la mairie avant le 20 Février. Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 Janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dûs à d'éventuels retards de parution.